



Hérault



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 22/04/2026

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 16/04/2026

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Quorum atteint

Présents (29) :

- Edith GUTIERREZ
- Richard RAMBLADO
- Sylvie VINCENT
- Jean-Philip GORGET
- Nathalie LOZZA
- Mathéo GINE
- Emmanuella M'TIMA
- Jean-Yves POUZACHE
- Robert MARTY
- Magali ROUVIER
- Fernand DROUET
- Alain JAFFUEL
- Catherine ESCUDERO
- Jean-Michel DEMAR
- Sophie DIKOFF
- Suzanne LAURENT-GIMENO
- Valérie DI PASQUALE-MAURICE
- Magaly PINELLI
- Amandine BOUSQUET
- David FILIOL
- Yoann MERIGUET
- Mathieu GUILLAUME-BOULEAU
- William ARS
- Patricia BELKADI
- Olivier DELMAS
- Gautier VIDAL
- Magali TOURNIE
- Anne GACHON
- Amélie ZAROUKIAN

Secrétaire :
Magali ROUVIER

DELIBERATION D2026-53 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX ORGANES DE GOUVERNANCE DE LA SA3M

La SA3M est une société publique locale dont l'actionariat est public. Son rôle est de réaliser des projets d'intérêt public avec la souplesse et la réactivité des outils du privé. La ville de Cournonterral est actionnaire à hauteur de 150 actions soit 0,85% du capital et à ce titre, elle est représentée dans les organes de gouvernance et notamment elle est membre de l'assemblée spéciale des Collectivités, elle est censeur au Conseil d'Administration et représentée à l'assemblée générale. Il est donc nécessaire de désigner un représentant à ces 3 postes qui peut être occupés par le même ou par des représentants différents.

Il convient donc de désigner un ou des représentants aux différents organes de gouvernance de la SA3M. Il est proposé de désigner Madame Edith GUTIERREZ.

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A CURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,


Magali ROUVIER



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Edith GUTIERREZ

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.